

Société historique, littéraire, artistique et scientifique du département du Cher. Mémoires de la Commission historique du Cher. 1864.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

Jean Pot décède en 1571 après avoir fait son testament olographe le 19 novembre 1567,

Et Georges de Balsac, le 14 mars 1583.

De leur mariage :

1° Guillaume Pot qui suit ;

2° Louise Pot, mariée le 12 juin 1554 à François d'Aubusson, écuyer, seigneur de la Feuillade, fils de feu Jehan d'Aubusson et de Jacqueline de Dienne ;

3° Marie Pot, mariée le 14 décembre 1566, à l'insu de son père qui protesta le 7 janvier suivant, à Lancelot du Lac, seigneur de Chamerolles, lequel était de la religion ;

4° Guyot Pot.....

5° Jehan Pot.....

6° Pierre François Pot...

7° Alof Pot.....

8° Cécile Pot.....

} Connus seulement par le testament olographe de Jean Pot.

VI. GUILLAUME POT, chevalier, prévôt des deux ordres du Roi, premier écuyer tranchant et porte-cornette de sa Majesté, seigneur de Rhodes, Monceaux le Magnet, Menetou-Salon, Mondon (ou Mondoy), Montipouret, Geudreville, Malesherbes, la Chambre-Toquin, Chaunay, marié le 6 mai 1567, à Jacqueline de la Châtre, fille de Claude de la Châtre, baron de la Maison-fort et de Anne Robertet. — Le 2 janvier 1585, l'office de grand maître des cérémonies de France est créé en faveur de Guillaume Pot par Henri III.

Guillaume Pot mourut du mois de septembre 1602 au mois de septembre 1603. (V. les lettres LXXX et LXXXI.)

De son mariage avec Jacqueline de La Châtre :

1° Henry Pot, premier écuyer tranchant et porte cornette du Roi, tué à la bataille d'Ivry ;

2° Guillaume Pot. }
3° François Pot... } qui suivent ;

4° Guyot Pot, chevalier de St Jean de Jérusalem, commandeur de la Vaufranche, Salins et Blodais ;

5° Antoine Pot, abbé de St Georges-sur-Loire, et ensuite capucin ;

6° Louise Pot, mariée le 3 octobre 1593 à Claude de l'Aubespine, chevalier, conseiller du Roi, greffier de ses deux ordres, seigneur de Verderonne, Norat et Pisseleu, fils de Gilles de l'Aubespine,

seigneur de la Poirière en Beausse, receveur général en Normandie, et de Marie Gobelin;

7° Marie Pot, mariée, le 15 février 1598, à François du Pouget, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Nadaillac, etc, fils de François Jacques du Pouget, chevalier de l'ordre du Roi et capitaine de cinquante hommes d'armes, et de Louise d'Aubusson;

8° Catherine Pot, prieure du monastère de St Pardoux, en Périgord;

9° Françoise Pot, coadjutrice de sa sœur;

10° Anne Pot, supérieure du couvent de l'Annonciade, à Paris;

11° Jacqueline, ou Georgette Pot, religieuse au même couvent;

12° Jeanne Pot, mariée à René de Laage, seigneur de Puy-laurens, mère du célèbre Puy-laurens (Antoine de Laage duc de Puy-laurens), favori de Gaston d'Orléans, et mort au château de Vincennes, non sans soupçon de poison, en mai 1635.

VII. GUILLAUME POT II, chevalier, prévôt des deux ordres du Roi (1), grand maître des cérémonies de France, porte-cornette de sa Majesté, lieutenant du Roi en Berry pendant les voyages du Roi en Guyenne et à Montauban, seigneur de Rhodes et de Menetou-Salon, marié le 16 avril 1604 à Anne de Brouilly, fille de feu François de Brouilly, seigneur de Mesvillers, et de Louise de Halluin.

Mort sans enfants en 1617. — Enterré dans l'église des Augustins de Bourges, devant le grand autel.

VIII. FRANÇOIS POT, chevalier, seigneur du Maignet, Preslier, Montipouret, Mondon, Boynes, Geudreville et Rilly; — et après la mort de Guillaume Pot son frère, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en ses conseils, porte-cornette blanche de sa Majesté, son premier écuyer tranchant, grand maître des cérémonies de France, seigneur de Rhodes, Menetou-Salon, Chanteloux, Monceaux, Malesherbes, le fief Pot, vicomte de Bridiers. — Marié le 16 décembre 1605 à Marguerite d'Aubray, fille de Claude d'Aubray, seigneur et baron de Bruyères-le-Chatel et de Marie Lallemant.

[1] La charge de prévôt des deux ordres du Roi passa de Guillaume Pot II à Henri-Auguste de Lomenie, sieur de la Ville-aux-Clercs, qui en fit les fonctions à la promotion du 31 décembre 1619.

Assistaient au contrat du côté de François Pot : Guillaume Pot et François Pot ses frères, Anne Chabot femme de Claude de La Chastre son oncle, Guillaume de l'Aubespine baron de Chateauneuf son oncle à cause de Marie de La Chatre sa femme, Claude de l'Aubespine, François du Pouget baron de Naillac (ou Nadailac), ses beaux-frères, Auguste de Thou, vicomte de Bourdeilles, Claude de l'Aubespine baron de Château-neuf, et Charles de l'Aubespine abbé de l'abbaye du Pienat, ses cousins.

Et du côté de Marie d'Aubray : Guillaume le Cirier seigneur de Neuchelles et Louis Cirier sieur du Plessis ses beaux-frères, Marie du Tillet veuve de Pierre Seguiet, Hierosme Seguiet, Louis Seguiet, Antoine Seguiet, Pierre Seguiet, Louis Seguiet, tous ses cousins à cause de Louise Houdel femme de Pierre Seguiet, sa grand-tante maternelle ; et enfin Jehan le Roi abbé d'Épernay son cousin.

François Pot résigne en 1619 à Claude Pot son fils ses deux charges de grand maître des cérémonies et de premier écuyer tranchant ; mais avait conservé celle de porte-cornette blanche, et, de même que son frère Henri, il est tué en la portant en 1621 au siège de Montpellier.

De ce mariage :

- 1° Claude Pot. {
- 2° Henri Pot.. { qui suivent;
- 3° Louise Pot, mariée le 6 Juillet 1625, à Resné du Mesnil-Simon, chevalier, seigneur baron de Beaujeu et la Chapelotte.
- 4° Marguerite Pot, mariée le 15 fevrier 1635 à François d'Aubusson, chevalier, seigneur de Chassingrimont, fils de Louis d'Aubusson et de Louise de la Trémouille, tué au siège de Valence en 1625. — Elle se remaria à Guillaume de Razay, sieur de Monimes ;
- 5° Marie Françoise Pot.. {
- 6° Gasparde Pot..... { Religieuses à St Pardoux ;
- 7° Françoise Pot, religieuse aux Annonciades de Paris.

IX. CLAUDE POT, grand maître des cérémonies de France, porte-cornette blanche du Roi et premier écuyer tranchant, seigneur de Rhodes, Mondon, Menetou-Salon, comte de Romorantin, vicomte de Bridiers, marié secrètement le 6 août 1633 à Louise Henriette de La Châtre, fille de Louis de La Chastre maréchal de France et d'Elisabeth d'Estampes, veuve de François de Valois comte d'Alais, puis mariée à François comte de Crussol dont elle fut séparée.

La comtesse d'Alais mourut en 1634, laissant de cette union secrète

Marie Louise Henriette Aimée Pot, dont l'état d'enfant légitime fut contesté.

La vie de Louise-Henriette de La Châtre a été trop tourmentée pour que nous n'en disions pas un mot, ainsi que du procès fait à sa fille.

En 1612, elle avait épousé François de Valois, comte d'Alais, fils de Charles, comte d'Auvergne, duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX.

Veuve la même année, la comtesse d'Alais s'était remariée, le 7 janvier 1625, à François de Crussol, duc d'Uzès ; et après quatre années d'union paisible elle avait été dé mariée d'avec lui, sous prétexte de défaut de consentement, par sentence rendue le 8 septembre 1631 par l'Official de Paris, agissant en vertu d'un rescript de Rome, sentence dont il y eut appel comme d'abus, sur lequel les parties se firent mettre hors de Cour le 18 juin 1632, et transigèrent deux jours après, moyennant 8,000 écus que reçut François de Crussol.

Henriette de La Châtre reprit alors le nom et le rang de comtesse d'Alais ; et il semble ne qu'elle passait pas pour fort sévère, car Richelieu plaisantait le commandeur de Valençay son oncle sur ses relations avec elle ; quoi qu'il en soit, il lui fallut un troisième mari, et, le 16 août 1633, elle épousa secrètement Claude Pot ; elle l'avait fait en cachette, dit Talle-mant des Reaux, pour ne pas perdre son rang, pour retenir le titre et la qualité de princesse qu'elle prenait dans tous les actes ; mais c'était, ajoute le malin chroniqueur, un mariage de *Jean des Vignes*, c'est-à-dire dépourvu des formalités légales.

Mariage de Jean des Vignes
On en a mal aux eschignes.

Aussi M^{me} d'Alais étant morte le 6 Juin 1631 au château de la Ferté-sous-Reuilly en accouchant de Marie Louise Aimée Pot, l'état d'enfant légitime de cette enfant fut contesté par Henri de Sennetère (1) en qualité d'héritier de Marguerite de La Châtre sa mère et par Jeanne de La Châtre veuve de Robert de Lignerac, celles-ci tantes de Louise Henriette de La Châtre, bien que la maréchale de la Châtre (Louise Elisabeth d'Estampes de Valençay) ait dès sa naissance pris en main la cause de sa petite-fille avec l'appui et le concours de toute la famille maternelle de l'enfant (2).

(1) Devenu depuis le maréchal de la Ferté.

(2) *Plaidoyers des sieurs Robert Hilaire et Langlois, faits au Parlement de Paris au mois de mars 1638, en la cause de l'estat de damoiselle Louyse Elisabeth Pot de Rhodes.*
In-4° de 142 p., communiqué par M. Achet, avocat

La dame d'Alais, disait-on pour les collatéraux alléchés par 50,000 livres de rentes en terre, s'était depuis quelque temps retirée en Berry où elle habitait le château de la Maison-fort, lorsqu'en mars 1634, elle se confina en sa maison de la Ferté-sous-Reuilly avec quatre ou cinq domestiques, y demeura trois mois entiers sans voir personne; et elle y était accouchée secrètement: « on n'a point appelé de sage-femme, elle a été » accouchée (si elle l'a été) par Heurtault médecin à Bourges (1) qui l'a » tuée; à l'instant même de sa naissance, l'enfant a été soustrait à la vue » de sa mère, emporté, caché et dérobé aux yeux de tout le monde... et » les accès de la mort ayant saisi la dame d'Alais, on l'a laissé partir de » ce monde sans être munie des sacrements. »

Toutefois M. de Rhodes produisait cet acte par nous retrouvé aux Archives du Cher :

« Extrait du Registre des baptêmes, mariages et sépultures faits en » l'église parochiale et chapelles de Menestou-Sallon par moy curé sous- » signé ou mes vicaires.

» Le sixième jour d'aoust mil six cents trente-trois, ont été mariés » hault et puissant seigneur messire Claude Pot grand maistre des cérémonies, Seigneur de Roddes et autres ses places, et haulte et puissante » dame Loyse Henriette de la Chastre veuve de François de Valloys » comte d'Allays, par moy curé sousigné dudit Menestou Sallon en la » chapelle du chasteau dudit lieu, en presence de Melaine de Menou sieur » de Charnisé (2), Loys Chappotin sieur Devault (3) et Loys Dumay secretaire de madame de Roddes qui ont signé. Fait le huitiesme jour de » Juing mil six cent trente quatre, ce requerant ledit seigneur de Roddes » pour luy servir, en temps et lieu, ceque de raison.

« MATHIVET curé. »

Et il était constaté que cet acte de mariage était porté à sa date au milieu du Registre, et suivi sur la même feuille de trois actes datés des 25 et 28 août; ainsi il n'avait pu être antidaté que de dix-neuf jours; et dès lors il n'y avait point place au soupçon qu'il eut été contracté pour couvrir la grossesse.

Quoiqu'il en soit, M. de Rhodes s'étant fait adjuger la garde-noble de

(1) Gilles Heurtault, né à Issoudun, docteur de la Faculté de Montpellier, reçu professeur à l'Université de Bourges le 16 janvier 1628 et mort le 10 avril 1646.

(2) Allié de Claude Pot, mais aussi des La Châtre.

(3) Attaché à Claude Pot.

sa fille par sentence du bailli de Mehun du 13 juin 1634, et ayant obtenu le 18 du même mois un acte solennel par lequel l'ayeule maternelle de l'enfant, Louise Elisabeth d'Estampes de Valencay veuve du maréchal Louis de La Châtre, assistée de tous les d'Estampes-Valencay, la reconnaissait pour légitime, le procès s'engagea.

On soutenait l'acte de mariage faux et supposé, de même que le certificat de publication de trois bans à Menetou. Et en outre on disait le mariage nul, soit comme n'ayant pas été précédé de bans à Genouilly, paroisse du château de la Maison-fort, soit comme contracté entre cousins issus de germains sans dispenses préalables, celle demandée à Rome avant le décès de M^{me} d'Alais afin de réhabilitation du mariage n'ayant été délivrée que postérieurement à sa mort.

L'affaire fut plaidée en ces termes au Parlement de Paris en mars 1638 et renvoyée, on ne sait pourquoi, au Parlement de Rennes où Tallemant des Réaux nous a dit son résultat. Mais il ajoute ailleurs qu'il fallut donner vingt mille écus à Sennetère pour l'empêcher de prendre requête civile, c'est-à-dire de se pourvoir contre l'arrêt (1).

Enfin Aimée Pot, par son mariage, le 24 mai 1646, avec François Marie de l'Hospital duc de Vitry porta à cette maison les grands biens des maréchaux de La Châtre; mais Françoise Elisabeth de l'Hôpital sa fille unique étant morte en 1684 sans enfant de son mariage avec Antoine Philibert marquis de Torcy-la-Tour, la plus-grande partie de ces biens, et notamment la terre de la Maison-fort firent retour au dernier marquis de Rhodes, cousin de Marie Louise Aimée Pot.

Pour en revenir à Claude Pot, père de celle-ci, en 1639, il se remaria à la fille naturelle du cardinal de Guise et de la comtesse de Romorantin, qualifiée dans le contrat de *haute princesse Louise de Lorraine fille de feu Louis de Lorraine, et de Charlotte Dessessarts comtesse de Romorantin celle-ci remariée à François de l'Hopital seigneur du Hallier.*

Claude Pot mourut en 1642, et Louise de Lorraine (la célèbre M^{me} de Rhodes) en 1652, sans enfant de leur mariage.

X. HENRI POT, chevalier, seigneur de Rhodes, Menetou-Salon, du Maignet et autres lieux, conseiller du Roi en son conseil d'Etat, grand maître des cérémonies de France, marié le 14 janvier 1646 à Gabrielle de

(1) *Historiettes*. . . Paris, Fechner, 1855-1860, t. I^{er}, p. 150, et t. IV, p. 163.

Rouville fille de Jacques comte de Rouville, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans et d'Antoinette Pinard.

D'Henri Pot mort vers 1666 et de Gabrielle de Rouville sont issus :

- 1^o Charles Pot, qui suit ;
- 2^o Louis Pot, abbé de Varennes ;
- 3^o Henri Pot, chevalier de St Jean de Jérusalem ;
- 4^o Henriette Pot.

XI. CHARLES POT, seigneur de Rhodes et Menetou-Salon, grand maître des cérémonies de France. — Marié à Marie Thérèse de Simiane, fille de François de Simiane et de Pontevès, marquis de Gordes, grand senéchal de Provence, et de Aimée d'Escoubleau de Sourdis. — Mort en 1706.

De ce mariage :

Marie Louise Charlotte **POT DE RHODES**, mariée le 20 février 1713 à Louis de Gand, de Mérode et de Montmorency, prince d'Ysengheim, morte en couches sans laisser d'enfants le 8 janvier 1715, âgée de 21 ans.

Nous trouvons que sa succession échet pour les deux tiers à Henriette Pot sa tante, la seule qui restât de son nom et qui mourut sans alliance. Toutefois la terre de Menetou-Salon resta à la maison d'Ysengheim.

